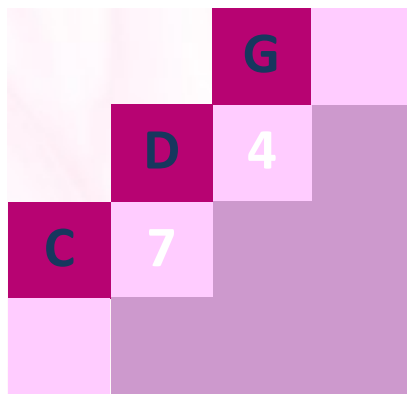




REEMPLACEMENTS ET MISSIONS TEMPORAIRES

Le centre de gestion de la Haute-Savoie assure le bon fonctionnement de votre collectivité grâce à son service intérim

DANS QUELS CAS RECOURIR À CE SERVICE ?



Recrutement temporaire sur un emploi permanent :

- **Remplacement temporaire** de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles (dans la limite de la durée de l'absence), *article 3 - 1*
- **Vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire** (contrat d'un an renouvelable une fois dans la limite d'une durée totale de 2 ans), *article 3 - 2*



LES AVANTAGES DE CE SERVICE

- + Une réponse apportée par le CDG74 sous **48h**
- + Des conseils réglementaires en matière de recrutement afin de garantir une adéquation entre l'offre et la demande
- + Un panel de candidats aux **compétences diversifiées**
- + Un **gain de temps** en termes de recrutement et de gestion administrative
- + Un **accompagnement continu** des candidats et collectivités
- + Couvre **l'ensemble des métiers** de la fonction publique territoriale



Recrutement temporaire sur un emploi non permanent :

- **Accroissement temporaire d'activité** (durée maximale de 12 mois), *article 3 - 1*
- **Accroissement saisonnier d'activité** (durée maximale de 6 mois), *article 3 - 2*

« Pour notre collectivité, le recours au service missions temporaires est essentiel pour la gestion de nombreux contractuels saisonniers. Le service nous offre un gain de temps non négligeable sur la gestion administrative des contrats dans nos structures. L'équipe est à notre écoute et nous accompagne tout au long du recrutement et de l'accueil du contractuel. »

Quentin, Assistant de gestion RH,
commune de montagne



LES ÉTAPES DE LA MISE À DISPOSITION



1 Demande de personnel intérimaire à compléter et retourner par mail ou voie postale

2 Les gestionnaires métiers contactent la collectivité afin d'approfondir la recherche

3 Proposition de candidats présents dans le vivier de candidatures du service

4 Sélection éventuelle de candidats et définition des modalités de la mise à disposition

5 Signature de la convention tri-annuelle de recours au service remplacements et missions temporaires

6 Constitution du dossier administratif de l'agent (contrat, visite médicale, déclarations...)

7 Prise de fonction de l'agent

8 Transmission mensuelle des éléments de paie au CDG74 (heures supplémentaires, maladie, congés, ...)

9 Elaboration de la paie et facturation mensuelle de recours au service

10 Évaluation de la mission

Tarifs

La mise à disposition au profit de la collectivité signataire donne lieu au remboursement :

- Des coûts réels (rémunération de l'agent, charges sociales versées par le CDG74 et visite médicale d'embauche);
- Des frais de gestion supportés par le CDG74 (gestion administrative du dossier de l'agent, du recrutement à la fin du contrat).

Le taux est fixé à **9%** des coûts réels de la mise à disposition.

QUI SONT LES CANDIDATS PROPOSÉS ?

- Des retraités de la fonction publique (Etat ou Territoriale)
- Des demandeurs d'emploi justifiant d'expérience professionnelle dans la Fonction Publique Territoriale
- Des fonctionnaires territoriaux en position de disponibilité
- Des lauréats de concours
- Des jeunes diplômés dans les domaines de compétences des collectivités avec une petite expérience professionnelle

La mise à disposition couvre l'ensemble des métiers de la fonction publique territoriale. Il est à noter que le CDG74 est lié aux compétences détenues par les candidats présents dans son vivier.



Toutes les collectivités territoriales et tous les établissements publics du département de la Haute-Savoie peuvent recourir au service remplacements et missions temporaires par conventionnement.

Pour plus d'information .. Contacter votre CDG

Rendez vous dans votre Centre de Gestion 74 au :

55 Rue du Val vert

CS 30 138 Seynod

74 600 ANNECY

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h et de 13h15 à 17h00
(16h30 le vendredi)

Téléphone (accueil) : 04 50 51 98 50

Courriel : missionstemporaires@cdg74.fr

Retrouvez-nous également sur notre site internet

<http://www.cdg74.fr>